

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

A déposer en Mairie minimum 15 jours avant la manifestation

Nom et qualité du demandeur :

Association :

Email :

Agrément DDCSPP :

Nom de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Dates et horaires pour le débit de boissons :

Groupes de boissons concernées : 1  3

Si demande de débit de boissons pour le groupe 3 dans l'enceinte des installations sportives ( ex . complexe Lacaille, stade Buck) , demande de dérogation (à cocher) :

Nombre d'autorisations accordées sur l'année avant cette manifestation :

hors dérogation

avec dérogation

---

Rappel :

Les associations ne peuvent bénéficier que de 5 autorisations.

Toutefois, les associations agréées DDCSPP peuvent bénéficier, par dérogation, de 10 autorisations par an.

Catégories des boissons :

**Groupe 1** : Eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1, 2 degré, de limonades, de sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

**Groupe 3** : Vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquels sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 degré à 3 degrés d'alcool (ex. Champagne), vins de liqueur, apéritifs à base de vin et de liqueur de fraises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Je soussigné

Date

Signature